



comité
de bassin
rhône méditerranée

**COMITE DE BASSIN
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

EXTRAITS CONFORMES DES DELIBERATIONS

Date : Jeudi 11 Décembre 2025

Horaire : 10:00

2025-11 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2025

Délibération approbation procès-verbal

- ELECTION AU BUREAU DU COMITE DE BASSIN

- PREPARATION DU SDAGE 2028-2033 : TABLEAU DE BORD, ETAT DES LIEUX ET ORIENTATIONS POUR LE FUTUR SDAGE

2025-12 - Tableau de bord à mi-parcours du SDAGE 2022-2027

Délibération SDAGE RM, Programme de mesures

2025-13 - Etat des lieux 2025 du bassin

Délibération SDAGE RM, Programme de mesures

2025-14 - Orientations pour le futur SDAGE suite à la consultation sur la synthèse des questions importantes

Délibération SDAGE RM, Programme de mesures



COMITE DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°2025-11

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 OCTOBRE 2025

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 3 octobre 2025.

Le Président du Comité de bassin,

Martial SADDIER



COMITE DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-12

Tableau de bord à mi-parcours du SDAGE 2022-2027

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L212-2 et R212-6 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du 16 mai 2005 modifié relatif à la délimitation des bassins ou groupements de bassins en vue de l'élaboration et de la mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté du 17 mars 2006 modifié relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu la délibération n°2022-2 du Comité de Bassin Rhône Méditerranée du 18 mars 2022, portant approbation du schéma directeur de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-064 du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau et la version définitive du tableau de bord du SDAGE - édition 2025,

PREND ACTE de ce nouvel état d'avancement de la mise en œuvre du SDAGE,

SE FELICITE des résultats positifs obtenus dans de nombreux domaines, qui démontrent l'efficacité des actions mises en œuvre, et **NOTE** la nécessité de maintenir et renforcer la mobilisation de tous les acteurs face au chemin qui reste à parcourir pour atteindre les objectifs fixés ;



SOULIGNE les évolutions introduites par ce document par rapport à la précédente édition pour améliorer le suivi des effets du changement climatique sur les milieux aquatiques, suivre les actions de concertation et participation citoyenne aux politiques de l'eau, évaluer les effets des actions de restauration de la continuité écologique et de restauration morphologique sur l'état des cours d'eau et sur l'évolution de la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques.

ADOpte le tableau de bord « Bilan à mi-parcours du SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 » ;

DEMANDE au secrétariat technique de bassin d'assurer la diffusion de ce tableau de bord et la communication pour valoriser les progrès accomplis et mobiliser les acteurs et le grand public sur les actions à poursuivre pour atteindre le bon état des eaux et s'adapter aux effets du changement climatique.

Le Président du Comité de bassin,

Martial SADDIER



COMITE DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-13

Etat des lieux 2025 du bassin

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L212-2 et R212-6 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau et la version définitive de l'état des lieux 2025,

PREND ACTE des travaux d'actualisation de l'état des lieux réalisés et de l'intérêt des informations rassemblées en vue de la préparation du futur SDAGE 2028-2033 et de son programme de mesures ;

NOTE une amélioration sensible de la situation, à périmètre constant, mais que compte-tenu de l'évolution des paramètres mesurés et des nouvelles pressions qui s'exercent, aggravées, par le changement climatique, les actions mises en oeuvre ne suffisent pas à enrayer la dégradation de l'état de toutes les masses d'eau ;

CONFIRME, au regard de ce diagnostic, l'importance de poursuivre les efforts conduits actuellement dans le cadre du SDAGE 2022-2027 et son programme de mesures ;

DEMANDE que l'élaboration du programme de mesures 2028-2033 vise un juste équilibre entre le nécessaire pour réduire les pressions à l'origine d'un risque de non-atteinte des objectifs environnementaux et le réalisable au regard des capacités techniques et financières de l'ensemble des acteurs de l'eau, pour poursuivre la trajectoire de reconquête du bon état de toutes les masses d'eau ;

DEMANDE que les ajustements de l'évaluation du risque de non atteinte du bon état qui pourraient être retenus dans le cadre de l'élaboration du programme de mesures soient pris en compte dans la synthèse de l'état des lieux à intégrer aux documents d'accompagnement du SDAGE 2028-2033. Le comité de bassin actuel **FORMULE** le voeu que le débat se déroule de nouveau avant le vote définitif du SDAGE en 2027 ;



DEMANDE au Bureau d'élaborer un document de synthèse permettant de mettre en perspective les actions entreprises par tous les acteurs, les résultats obtenus et les défis restant à relever ;

ADOpte l'état des lieux du bassin Rhône-Méditerranée ;

DEMANDE au secrétariat technique de procéder à leur mise à disposition pour tous les acteurs concernés, avec une communication qui engage à poursuivre l'action.

Le Président du Comité de bassin,

Martial SADDIER



COMITE DE BASSIN RHÔNE-MEDITERRANEE

SEANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025-14

Orientations pour le futur SDAGE suite à la consultation sur la synthèse des questions importantes

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée, délibérant valablement,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L212-2 et R212-6 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu la délibération n°2022-2 du Comité de Bassin Rhône-Méditerranée du 18 mars 2022, portant approbation du schéma directeur de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée,

Vu l'arrêté préfectoral n°22-064 du 21 mars 2022 portant approbation du schéma directeur et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant,

Vu le document de synthèse des questions importantes et de programme de travail pour l'élaboration du SDAGE 2028-2033, soumis à la consultation du public et des assemblées,

Vu la synthèse des avis recueillis dans le cadre des consultations institutionnelles et du public sur les questions importantes,

Vu le rapport du directeur général de l'agence de l'eau,

SE FELICITE de la forte participation du public et des assemblées aux consultations et de la qualité des contributions recueillies ;

PREND ACTE de la synthèse des avis du public et des assemblées ;

DEMANDE au secrétariat technique d'intégrer dans la rédaction du projet de SDAGE 2028-2033 les enjeux énoncés dans la synthèse des questions importantes adoptée par le comité de bassin le 4 octobre 2024, et les propositions de suites à donner aux consultations telles que présentées en annexe de la présente délibération ;



REAFFIRME son souhait d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité du SDAGE, et plus particulièrement de ses orientations fondamentales, pour faciliter son appropriation et sa mise en œuvre par tous les acteurs ;

DEMANDE au secrétariat technique de mettre à disposition, sur le site Internet du bassin, la synthèse des avis accompagnée des suites données par le comité de bassin et des analyses détaillées ;

CONFIRME l'organisation et le calendrier de travail proposés pour les travaux de préparation du SDAGE 2028-2033 et de son programme de mesures.

Le Président du Comité de bassin,

Martial SADDIER